

TERMES DE REFERENCE

APPEL A PROPOSITION DANS LE CADRE DU FONDS POUR LES PARCS A KARITE

A propos de l'Alliance Globale du Karité

L'Alliance Globale du Karité est une association industrielle à but non lucratif qui compte 706 membres de 35 pays, dont des groupements de femmes, des marques et des détaillants, des fournisseurs et des ONGs. Elle a pour mission de concevoir, de développer et de mettre en œuvre des stratégies qui favorisent une industrie du karité compétitive et durable dans le monde entier, et d'améliorer les moyens de subsistance des femmes rurales africaines et de leurs communautés.

A propos du Fonds de restauration des parcs

Pour faire face et réduire l'impact du défi du déclin des populations d'arbres à karité, l'Alliance Globale du Karité a lancé en 2020 l'initiative <u>Action pour les Parcs à Karité</u> et a mis en place en 2021 le Fonds de Restauration des Parcs à Karité (PRF). Le PRF vise à mobiliser les ressources au sein de la chaîne de valeur du karité afin de soutenir les activités de restauration des parcs à karité, et les distribuer ensuite aux membres de l'AGK pour la mise en oeuvre d'actions visant la régénération des parcs. En 2022, Code Green et Clarins soutiennent le PRF, lui permettant de lancer le premier appel à proposition de son histoire.

Appel à propositions

L'AGK lance un appel à proposition pour les organisations cherchant à restaurer les parcs à karité au Burkina Faso et au Mali.

Mali

Les organisations devront au minimum atteindre les objectifs suivants:

- 1,000 arbres à karité plantés
- 2,000 arbres natifs plantés
- 80 femmes formées en régénération naturelle assistée et en gestions des parcs à karité
- Le budget total disponible est de \$17,000.

Burkina Faso

Les organisations devront au minimum atteindre les objectifs suivants:

- 3,000 arbres à karité plantés
- 4,000 arbres natifs plantés
- 2 communautés formées en régénération naturelle assistée et en gestions des parcs à karité
- Le budget total disponible pour le Burkina Faso est de \$30,350.

Critères d'éligibilité et de sélection des candidatures

Les propositions seront jugées sur les critères suivants:

- Pertinence
- Statut de l'organisation ancrage local et chiffre d'affaires de moins de \$2 millions de dollars américains
- Impact
- Innovation

- Efficacité
- Mise à l'échelle
- Mesurabilité
- Transparence
- Inclusivité et diversité
- Communication
- Lieu Mali et Burkina Faso

Date limite

Les organisations intéressées doivent envoyer leur candidature avant le 25 mars 2022 à Urbain Gbeou, Directeur du bureau régional de l'AGK à l'adresse ngbeou@globalshea.com en suivant le format de l'annexe 1. Les candidatures seront revues et étudiées par le Fonds de restoration des parcs de l'AGK.

Annexe 1 Document de candidature

Nom de l'organisation et informations de contact	
Présentation de l'organisation	
Budget annuel	
Expérience en restauration des parcs	
Expérience dans la filière du karité	
Activités proposées	
Localisation	
Stratégie pour garantir la survie des arbres	
Approche pour former les communautés	
Budget	